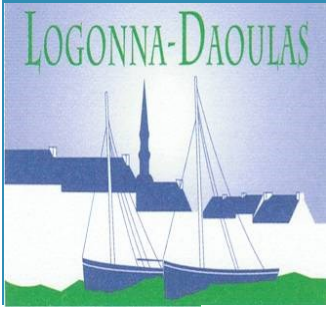


Pour contribuer au respect de l'environnement, privilégiez la lecture du Logonna-Infos en ligne
ou abonnez-vous à la newsletter : www.logonna-daoulas.bzh



LOGONNA-Infos

Janvier-Février 2019

N° 342

HORAIRES ACCUEIL MAIRIE : Lundi : Fermeture - Du mardi au vendredi : 8h30-12h/ 13h30-17h (fermeture mercredi après-midi) - Samedi : 9h - 12h

*« Gweled rez, breurig, gweled rez e ra brao bepred tu-bennag »
« Tu vois bien, frère, tu vois bien, qu'il fait toujours beau quelque part »
Per Jakez Helias « Ar Men Du »*



La nouvelle équipe municipale vous souhaite
une bonne et heureuse année 2019

De gauche à droite : Françoise Mallejac, Marie-Line Mahé, Goulven Cadoret, Josiane Le Moigne, Rose Guillou, Marie-Joëlle Bretel, Sylvie Peteau, Fabrice Ferré, Claude Morvan, Gérard Quemeneur, le maire Gilles Calvez et Brigitte Deniel.
Sont absents sur la photo : Eric Carbonnier, Gwenaël Marchand, Tanquy Le Bihan, Henri Kerouedan, Monique Salaun-Le Baut et Hervé Guyader.

► Sommaire

Services pratiques	p. 2
Le mot du maire	p. 3
Le mot des adjoints	p. 4
Communiqués de mairie	p. 5
Transfert de l'eau	p. 7
Sécurité routière	p. 8
Environnement	p. 9
Vie sociale	p. 11
Rendez-vous festifs et culturels ...	p. 12

► Numéros utiles

Mairie : 02 98 20 60 98

Bibliothèque : 02 98 20 66 29

☎ MEDECIN : Dr. BRIANT 02.98.20.70.14

☎ MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE : 15

☎ INFIRMIERS :

MILIN-DENMAT/ LE GALL: 02.98.20.60.62

SALAÛN-CALVEZ /TOURNELLEC :

02.98.20.62.13 / 06.86.21.55.50

☎ KINESITHERAPEUTE :

Karine LE COZ / Anne LE LOUARN : 02.98.20.70.20

☎ TAXI : Antoine Taxi : 06.84.60.28.05

☎ PHARMACIE DE GARDE : 32.37

☎ DENTISTE DE GARDE : 02.98.90.55.77

☎ VIGIPIRATE : 17

☎ GENDARMERIE : 17 POMPIERS LE FAOU : 18

☎ CROSS CORSEN (sauvetage en mer) : 112 ou VHF canal 16

☎ SPAC : 02 98 85 49 66

astreinte : 06 11 74 64 98 (7j/7j et 24h/24h)

☎ EDF : (sécurité) 09 72 67 50 29 (appel local)

☎ GDF : (sécurité) : 02 98 02 02 22

☎ PÔLE SOCIAL (Daoulas) : 02 98 25 84 23

☎ CLIC : accueil de Daoulas : 02 98 46 49 89

☎ Point Accueil Ecoute Jeunesse : 02 98 81 17 62

☎ Centre de Planification et d'Education Familiale :
02 98 21 80 20

Magazine d'information de la commune de Logonna_Daoulas

Mairie- 21, rue Ar Mor - 02.98.20.60.98 / mairie.logonnadaoulas@orange.fr /
www.logonna-daoulas.bzh

Directeur de la publication : Gilles Calvez

Coordinatrice : Brigitte Deniel

Conception-réalisation : Catherine Stéphan et Brigitte Deniel

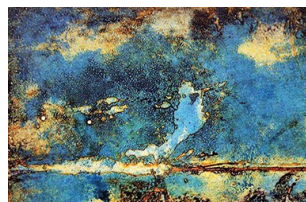
Impression : Copia

► Annonces commerciales

Prothésiste ongulair

« Je vous propose mes prestations de prothésiste ongulair et serai heureuse de vous accueillir à mon domicile pour sublimer vos ongles ! N'hésitez-pas à consulter ma page facebook ou le site alexnailbox.com.

Contact : 07 82 28 15 45 ou alexnailbox@gmail.com



Thomas GODIN
gravures | eaux fortes

Atelier & galerie

7A rue Lafayette 29800 LANDERNEAU
contact@thomasgodin.com | 07 83 24 58 83
www.thomasgodin.com

Thomas Godin, artiste peintre et graveur, résidant sur la commune, cherche un lieu prêté/loué d'au moins 60m² pour y installer son atelier.

<https://www.facebook.com/engravadur/>
www.thomasgodin.com

Mme Anaëlle Picard, sage-femme, vous informe que le cabinet situé au niveau de l'écoquartier du Pouligou à Daoulas, a été transféré au nouveau Pôle Santé situé à Loperhet, à 10 min de l'ancien cabinet. Elle vous présentera avec plaisir ces nouveaux locaux lors de votre prochaine visite. Les visites à domicile sur Daoulas et les communes environnantes sont bien sûr toujours assurées.

► Services pratiques

■ LA PAROISSE - Horaires des messes

► Les dimanches à 9h30 à Daoulas sauf dimanche 20 janvier où la messe sera célébrée à Saint-Urbain à 10h30 suivie du repas paroissial à 12h.



► Les samedis à 18h00 dans les autres paroisses
- Samedi 5/01: Hôpital-Camfrout
- Samedi 2/02 : Irvillac
- Samedi 16/02 : Logonna-Daoulas

► Correspondants locaux

Le Télégramme : Bruno Inizan

06 15 20 34 77 / brunotelegramme@yahoo.fr

Ouest-France : Nelly Tonnard

06 51 79 16 32 / tonnardn@gmail.com



2
0
1
9



Gilles Calvez,
Maire de Logonna-Daoulas

Cher·e·s Logonnais·es,

En ce début d'année 2019, le Conseil Municipal, le personnel communal et les membres du CCAS se joignent à moi pour vous présenter leurs vœux et vous souhaiter une très bonne année 2019.

L'année 2018 fut très riche, notamment grâce à la mobilisation de nos associations. Je tiens particulièrement à remercier tous les bénévoles, notamment ceux de l'association Carnaval qui cette année encore ont animé le bourg avec un magnifique char et l'organisation du trail. Ces associations sont une richesse pour notre belle commune, elles nous permettent de nous rencontrer régulièrement. Leurs adhérents font preuve de bienveillance et d'altruisme envers tous les Logonnais sans exceptions. Ils sont le ciment de notre société qui a parfois une tendance au repli sur soi.

De nombreux projets nous attendent pour 2019. Au programme : la rénovation de la cale de Pors Bea'h, lieu mythique qui a vu la naissance dans les années 80 des fêtes maritimes en Finistère sous la houlette de Jakez Kerhoas. Pour poursuivre dans le domaine maritime, la CCPLD finance les travaux de création d'une nouvelle cale qui permettra aux personnes avec un handicap de pouvoir embarquer ou débarquer plus facilement quelles que soient les marées

Nous avons décidé de créer une nouvelle commission extra-municipale pour initier un jumelage de communes et réfléchissons à la meilleure réponse possible au projet de skate-park soumis par le Conseil Municipal des Jeunes. Des logements sociaux locatifs seront construits dans l'ancienne agence postale.

Cependant, choisir c'est aussi renoncer : nous savons donc déjà aujourd'hui que dans un contexte de contraintes budgétaires sévères, nous ne pourrions pas financer tous les projets prévus pour cette année...Un ossuaire est envisagé et nous travaillons sur une idée d'espace de coworking à l'étage de la boulangerie. Il nous reste maintenant à trouver les financements.

Notre cadre de vie est exceptionnel avec notre littoral préservé, les champs que nos aînés ont sauvegardés du remembrement et nos chemins intérieurs désormais praticables grâce au travail acharné de l'association Ribin, qui s'investit pour le bonheur de tous. Charge à nous d'en prendre soin, de le partager avec nos voisins et de le faire découvrir à nos touristes.

Je tiens tout particulièrement à remercier Gilbert Le Moigne qui nous enchante régulièrement avec ses superbes photos. Il a mis gracieusement (comme toujours) à disposition de notre collectivité, un cliché qui nous a permis de créer la carte de vœux de 2019.

Bloavez Mad

► Le mot des adjoints



Fabrice Ferré - Adjoint « Personnel » et « Travaux »

Le contexte national compliqué ne pourra pas empêcher notre imagination de travailler afin d'améliorer et développer le cadre de vie auquel nous tenons tant. Grâce à l'implication des agents, de toutes les associations et plus largement de chaque concitoyen, notre commune se transforme, petit à petit, à une vitesse proportionnelle à nos moyens, notamment financiers. Le chemin emprunté depuis 2014 est le bon : l'état des bâtiments communaux, comme celui de nos infrastructures routières est maintenant globalement satisfaisant même s'il reste encore des travaux importants à réaliser : le renforcement de la cale de Pors Beach, l'optimisation énergétique de l'école... Suite au transfert de la compétence eau potable au 1er janvier, l'effectif des ser-

vices techniques est réduit à 3 agents titulaires. C'est peu pour un territoire comme le nôtre et il nous faudra être vigilants sur le niveau de service octroyé aux habitants. Je vous souhaite une bonne et belle année 2019 : qu'elle puisse vous apporter la santé, le bonheur et l'épanouissement personnel.



Goulven Cadoret - Adjoint « Finances », « Action sociale » et « Patrimoine »

En 2019, la Municipalité poursuivra la mise en œuvre de la feuille de route proposée aux Logonnais il y a 5 ans en conjuguant responsabilité financière et développement de l'attractivité de notre commune et des services rendus à ses habitants. En ces temps souvent incertains, faisons de Logonna-Daoulas une commune où solidarité et foi en l'avenir ne sont pas des mots vains ! Bonne année à tous !

Kenderc'hel a raio skipailh Ti-kêr Logonna-Daoulaz, a-hed ar bloazh nevez, gant ar raktres bet disklêriet pemp bloazh'zo dija : diorren ur gumun e-lec'h ma c'hell pep hini kavout e blas ha sevel e hent-buhez ! Bloavezh mat deoc'h holl ! »



Marie-Line Mahé - Adjointe « Urbanisme, environnement et littoral »

2018 a vu la réalisation de la cinquième tranche du sentier côtier de la commune. Les Logonnais.es sont nombreux-ses à apprécier les promenades le long du littoral. Il nous reste à réaliser des bouclages afin d'améliorer les liaisons depuis les sentiers intérieurs qui restent à découvrir pour beaucoup d'entre vous. Je vous souhaite à tous de belles balades en 2019.



Françoise Malléjac - Adjointe « Vie économique » et « Défense »

Les atouts que constituent le sentier littoral de la commune, les boucles intérieures avec des mises en valeur de nos richesses patrimoniales, les propositions d'animations, en particulier autour de la paillotte du Yelen, devraient contribuer à faire de 2019 une belle année pour le tourisme. Ce domaine, moteur pour l'économie de Logonna, devrait permettre de voir aboutir les vellétés de développement commercial manifestées en 2018, dans le respect des contraintes imposées par les documents d'urbanisme.

C'est en tout cas ce que j'espère pour cette année 2019, que je vous souhaite pleine de bonheurs quotidiens, de respect et de bienveillance pour soi et ceux qui vous entourent.



Gérard Quemeneur - Adjoint Jeunesse, vie scolaire »

Malgré les contraintes budgétaires, nous poursuivons en 2019 les actions engagées pour la réduction des dépenses énergétiques de la commune, dans les bâtiments et l'éclairage public.

Cette démarche commence déjà à porter ses fruits de façon significative et nous incite à continuer dans cette voie. C'est ce à quoi nous nous employons depuis près de 5 ans.

Je souhaite à tou-te-s les Logonnais-es une année 2019 positive et pleine d'espoirs.

Communiqués de mairie

► Demandes d'urbanisme

Déclarations préalables

HASCOËT Pierre-Yves	6, route de la Grève	Création et modif. Ouvertures, ravalement et création pergola	08/11
BRAULT-CHEVALIER Jérôme	8, rue des Ecoles	Extension	08/11
BATHANY Michel	24, route de Ruliver	Rénovation	15/11
PALUD Jérémie	69, route de l'Argoat	Préau	27/11
LOPEZ Joaquim	34, route de Moulin-Mer	Rénov. Bâtiment	11/12

► Etat-Civil

Décès

- Yvonne MARTIN veuve JAOUEN, 37 chemin de Kernisi, décédée le 30 octobre 2018 à Brest.
- Thérèse LE CANN veuve LE MOIGNE, 9 Sainte-Marguerite, décédée le 2 novembre 2018 à Landerneau.
- Henri INIZAN, Le Roz, décédé le 28 novembre 2018 à Landerneau.
- Denise PEREZ veuve LETY, 25 Gorre ar C'hoat, décédée le 5 décembre 2018 à Brest.
- Yveline GUEGUENIAT, 2 rue de Kerjean, décédée le 18 décembre à Dirinon.

Rétrospective 2018

► Urbanisme

	Accord	Refus	Sans suite	Total
Permis de construire	10	2	2	14
Déclarations de travaux	60	6	3	69

► Etat-civil

	Filles / Femmes	Garçons / Hommes	Total
Naissances	8	8	16
Décès	5	9	14
Mariages	8	PACS	12

■ Inscription liste électorale

« La loi 2016-1048 du 1er août 2016 a renouvelé les modalités d'inscriptions sur les listes électorales. Dorénavant, les citoyens peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à quelques semaines avant le scrutin.

En 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Les inscriptions seront possibles jusqu'à fin mars 2019.

Cette réforme prévoit également que les listes soient établies par commune et non par bureau de vote. Logonna-Daoulas n'aura plus qu'une seule liste appelée Répertoire Electoral Unique (REU).

L'ensemble des électeurs est renuméroté et une nouvelle carte électorale sera adressée à chacun début 2019.

Dernière évolution marquante, les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs.

Les commissions administratives sont supprimées début janvier 2019 et remplacées par une commission de contrôle composée de 5 conseillers municipaux qui exercera un contrôle à posteriori.

■ Collecte des déchets ménagers

Le calendrier de collecte des déchets est disponible en mairie, sur le site de la commune et celui de la CCPLD.

www.logonna-daoulas.bzh
www.pays-landerneau-daoulas.fr

► Ordre du jour du conseil municipal du 22/10/2018

L'intégralité du conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Affaires communautaires

- Approbation du RPQS du Service public d'assainissement collectif 2018
- Approbation du RPQS du Service public d'assainissement non collectif 2018

Affaires financières

- Décision modificative 1 budget commune
- Décision modificative n°2 budget eau

- Créances éteintes
- Admissions en non-valeur
- Solde d'attribution des subventions 2018
- Mise à disposition de la salle polyvalente
- Attribution du marché de gestion de la divagation des carnivores domestiques

Affaires foncières

- Bail de courte durée Brocante

Gestion du personnel

- Délibération instaurant le RIFSEEP
- Adhésion à la convention de participation «prévoyance» proposée par le CDG

Prochains conseils municipaux

- Lundi 14 janvier à 20h30
- Lundi 25 février à 20h30

► Achèvement des numérotations de voies

Le 7 juillet 2018, les propriétaires d'habitations concernées par l'attribution de numéros étaient invités à venir retirer leurs certificats d'adresses et leurs plaques à la mairie de Logonna-Daoulas. Cette opération, menée conjointement avec La Poste, a permis d'achever le numérotage des maisons de la commune. Désormais, hormis quelques habitations isolées, tout logonnais dispose d'une adresse numérotée.

Comme l'indique la délibération du conseil municipal du 23 avril 2018, "l'adresse est une donnée utile aux citoyens, aux collectivités territoriales et plus largement à tous les acteurs économiques dans la mesure où elle permet d'assurer la qualité de la distribution du courrier, la livraison à domicile, la précision des navigateurs et autres appareils

de géo-positionnement, l'accès des services de secours, l'accès des services à la personne l'accès à de nouveaux services (très haut débit)".

Pour améliorer la visibilité des numéros d'habitations éloignées dans certains lieux-dits, des panneaux, créés par les agents du service technique, ont été implantés à Camen et Porsisquin notamment.

Cependant, Logonna ne s'est pas fait en un jour et il reste encore des améliorations à apporter. Si les nouvelles adresses ont basculé dans la Base Adresse Nationale (qui référence l'intégralité des adresses sur le territoire national) en lien avec l'IGN*, il faudra encore patienter quelque temps avant que les sociétés de géolocalisation des adresses ne mettent leurs données à

jour. De même, il reste quelques panneaux de lieux-dits et voies à installer pour compléter leur localisation.

Les panneaux manquants (une dizaine) seront réceptionnés courant janvier et mis en place ensuite par les agents du service technique. Ces panneaux bilingues ou en graphie bretonne normalisée ont nécessité un travail en lien avec le PNRA* et des anciens de la commune, sous la houlette de Goulven Cadoret, adjoint au maire. Cette double signalétique sera généralisée au fur et à mesure du renouvellement des plaques de rue, route ou lieu-dit.

En espérant qu'avec toutes ces indications, personne n'y perde son latin...

*IGN : Institut Géographique National
PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

► Création de la commission extra-municipale « Jumelage »

Dans le cadre d'une démarche citoyenne et participative, la Municipalité a décidé de mettre en place une nouvelle commission extra-municipale «Jumelage». L'équipe municipale souhaite impliquer les citoyens dans ce projet pour permettre à nos jeunes, leurs parents, ou tout autre Logonnais-e intéressé-e, de découvrir la montagne et de skier.

L'été, des habitant-e-s d'une commune des Pyrénées, des Alpes ou du Jura par exemple, seront accueilli-e-s à Logonna-Daoulas pour découvrir la Bretagne, les joies de la mer et une initiation à la navigation, puis l'hiver ce sera au tour des logonnais-es de se rendre à la montagne.

Les missions de la commission seront :

- Définir les objectifs de ce jumelage
- Trouver une commune de montagne de taille sensiblement identique
- Décider du bon cadre juridique
- Trouver le bon mode d'hébergement

La commission sera force de proposition, sans être décisionnaire, auprès du Conseil Municipal. Si vous êtes intéressé-e, vous pouvez vous signaler auprès de l'accueil de la mairie ou en laissant un message à l'adresse : jumelage.logonna@gmail.com



Au terme d'un long processus, le PLU ou Plan Local d'Urbanisme de la Commune, initié par la Commune et porté depuis 2016 par la Communauté des Communes, arrive enfin à échéance. C'est en effet depuis décembre 2012 que le Conseil municipal a prescrit la mise en place de ce nouveau document d'urbanisme.

Notre équipe municipale a poursuivi les objectifs exprimés par nos prédécesseurs. Le PLU préserve les espaces naturels et assure un rééquilibrage de l'urbanisation vers la centralité du bourg. Les objectifs de réduction de la consommation d'espaces (Grenelle de l'environnement, loi ALUR, SCoT du Pays de Brest et Plan Local de l'habitat de la Communauté des Communes de Pays de Landerneau Daoulas) sont ainsi respectés.

Après plusieurs réunions publiques en octobre 2015 et juillet 2016, le projet a été arrêté en mars 2017. Les Personnes Publiques Associées parmi lesquelles les chambres consulaires, le Pôle Métropolitain ou les services de l'Etat, se sont prononcés. Puis l'enquête publique s'est déroulée du 3 janvier au 2 février 2018. Vous avez été nombreux à y participer.

Suite à la cessation d'activité soudaine et imprévue du bureau d'études technique en charge de la révision du POS en PLU, et plus particulièrement du montage du dossier d'approbation suite à l'enquête publique, l'approbation du PLU de Logonna-Daoulas, prévue initialement au conseil de Communauté des Communes du mois de juin 2018, a dû être reportée au 19 décembre 2018.

Des observations ont été prises en compte dans le dossier d'approbation et ont entraîné quelques modifications dans le document final par la CCPLD.

Les évolutions essentielles par rapport au dossier arrêté concernent le secteur de Rumenguy : Suite aux observations de l'Etat, La zone UHb de Rumenguy est reclassée en "UHn" (nouveau secteur urbain dont le règlement n'autorise que les extensions et annexes aux constructions existantes) ; en effet, bien que ne constituant actuellement ni un village ni une agglomération au sens de la Loi Littoral. Ce site – pas encore relié physiquement à l'agglomération du bourg tant que les zones 1AUHb situées plus au nord ne seront pas urbanisées - ne répond en effet ni à la définition de la zone naturelle (N), ni à la définition de la zone agricole (A).

Certains emplacements réservés sont supprimés ; en revanche, tous les emplacements réservés qui présentent un intérêt général indiscutable pour assurer et renforcer la continuité des cheminements doux sur la commune sont maintenus.

Quelques chiffres :

- taux d'évolution démographique évalué à +0,7 % par an sur 20 ans.
- la construction de 250 logements soit une moyenne de de 13 par an.
- 17ha de surface constructible avec une recherche de renouvellement urbain

Le PLU a reçu l'avis favorable du Conseil Municipal du 27 novembre et a été approuvé par la Communauté des Communes du Pays de landerneau Daoulas le 19 décembre 2018. Il est actuellement soumis à l'approbation des services de l'Etat et devrait être effectif en février 2019.

Bien que pour l'instant non applicable, le document graphique (zonage du PLU) est actuellement affiché dans les locaux de la mairie. Vous pouvez le consulter aux heures d'ouverture de la mairie.

Transfert de la compétence « eau potable »

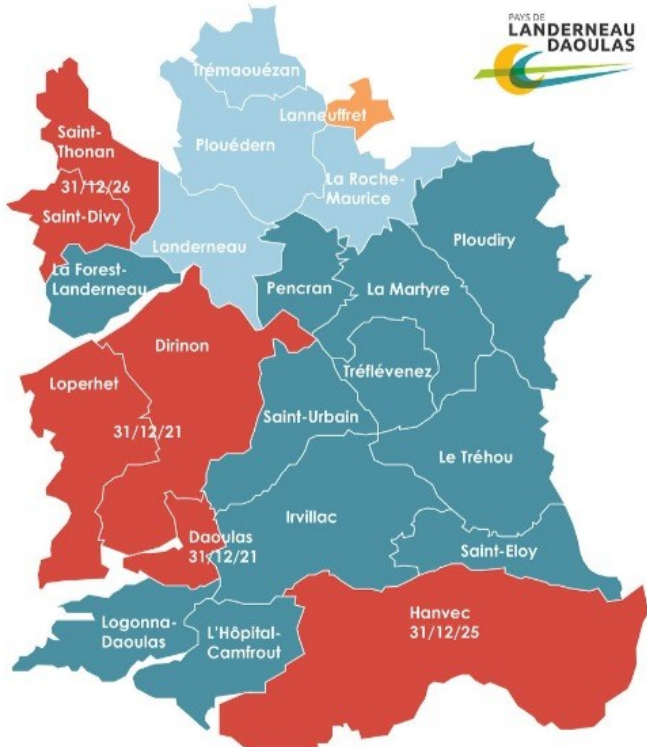
2019 : DU NOUVEAU DANS LES TUYAUX !

Au 1er janvier 2019, la compétence eau potable est transférée de nos communes à notre Communauté de communes.



Eau du Ponant devient votre unique interlocuteur pour l'assainissement collectif (SPAC), pour l'assainissement non-collectif (SPANC) et pour la distribution de l'eau potable.

Situation des contrats de Délégation des Services Publics au 01/01/2019



Un transfert de compétences obligatoire
 La loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit que les compétences eau potable et assainissement soient transférées aux communautés de communes en 2020. La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a fait le choix d'anticiper et de prendre la compétence eau potable dès le 01/01/2019. La compétence assainissement avait déjà été intégrée dès 2013. La gestion de ces services a été confiée à Eau du Ponant, société publique locale, en délégation de service public pour une durée de 9 ans.

- ▶ Eau du Ponant (Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable)
- ▶ Eau du Ponant (Régie)
- ▶ Veolia (jusqu'à la date indiquée)
- ▶ Suez

Pour toutes vos questions relatives à l'eau et l'assainissement à partir du 1er janvier 2019
www.eauduponant.fr
 02 29 00 78 78

Radar pédagogique : Informations trafic et vitesses

Particulièrement sensibles à la sécurité routière sur notre territoire, les élus municipaux ont décidé d'acquiescer il y a maintenant plusieurs mois, un radar pédagogique. Ce dernier enregistre sur les voies de la commune, le nombre de véhicules ainsi que leur vitesse dans les 2 sens de circulation. Il est installé généralement pour une durée de 5 et 6 semaines, ce qui nous permet de disposer de mesures objectives et fiables. Dans un souci de transparence, la Municipalité a choisi de porter à la connaissance des habitants les résultats de ces mesures. Vous les trouverez ci-dessous sous forme de tableau synthétique établi par les services techniques. La V85 représente la vitesse moyenne pratiquée par 85% des véhicules. A souligner également que nous nous servons de ces informations pour vérifier les effets des petits aménagements que nous mettons en place.

Lieu	Période	Limitation	Nombre véhicules			V85	Moyenne
			Entrants	Sortants	Total		
RD 333 - Entrée du bourg	29/12/2018 au 16/01/2018	50 Km/H	7704	2728	10432	61 Km/H	52 Km/H
Guernevez (VC 2)	09/03/2018 au 31/03/2018	70 Km/H	6019	6685	12704	72 Km/H	61Km/H
Larvor - route du Bendy (VC 6)	22/06/2018 au 11/07/2018	70 Km/H	6271	6753	13024	59 Km/H	49 Km/H
Carrefour Pennarun - route du Bendy (VC 6)	23/06/ 2017 au 12/07/2017	50 Km/H	11972	10524	22496	57 Km/H	48 Km/H
carrefour Pennarun (avec écluse) - route du Bendy (VC 6) -	17/04/2018 au 27/04/2018	50 Km/H	4504	4456	8960	49 Km/H	38 Km/H
Route de Saint Jean (VC 7)	21/08/2017 au 14/10/2017	50 Km/H	6999	7273	14272	57 Km/H	48 Km/H
RD 333 - Gorre ar c'hoat	28/11/2017 au 29/12/2017	50 Km/H	14353	4943	19296	61 Km/H	52 Km/H
Route de l'Argoat (VC25)	19/01/2018 au 7/03/2018	50 Km/H	7253	5899	13152	55 Km/H	46 Km/H
Route de Goasven (VC25)	20/07/2018 au 26/08/2018	70 Km/H	17610	14934	32544	70 Km/H	58 Km/H
RD 333 - Route du marché	31/08/2018 au 13/11/2018	50 Km/H	16465	12143	28608	51 Km/H	43 Km/H

QUIZZ « sécurité routière en centre-bourg et à Camen »

1 - Comment se comporter en voiture dans la zone de rencontre en centre-bourg (20 km/h) ?

- A Je peux m'arrêter n'importe où pour discuter avec les piétons
- B Je laisse la priorité aux piétons et aux cyclistes
- C S'il n'y a personne, je peux rouler à plus de 20 km/h



2 - A quoi sert cet emplacement ?

- A A encastrer les poubelles pour éviter de gêner la circulation
- B A délimiter un emplacement pour permettre aux véhicules de stationner devant
- C A parquer les vélos (stationnement cyclable)



3 - Où est situé ce panneau ?

- A A l'intersection de la rue Ar Mor et la sortie du parking de la place du Marché
- B A l'intersection de la rue Ar Mor et le parking de la mairie traversé par une impasse
- C A l'intersection de la rue de l'Eglise et la place St Monna



4 - Ce panneau, situé à l'entrée du parvis de la salle Kejadenn, indique :

- A Je ne peux pas passer devant l'école avec mon véhicule, mais je peux aller stationner sur le parvis
- B Je ne peux pas pénétrer avec un véhicule motorisé sur toute la zone y compris le parvis
- C Le scooter n'est pas concerné par cette interdiction



5 - A quoi servent les OTNI (Objets Terrestres Non Identifiés) sur la route de Camen ?

- A A rien, il faut les mettre dans le fossé chaque jour, car ils gênent la circulation
- B A réduire sa vitesse pour les contourner
- C A permettre de stationner derrière



Réponses page 11

LOI LABBE : votre jardin sans pesticides *

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent : planter des plantes locales au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol, cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels, utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs, favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs, en sont quelques-unes.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant ! Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir, et si besoin, traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques. L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides ! Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



REMRORQUE DECHETS VERTS

JANVIER

05/01 : LE MENGLEUZ
12/01 : TERRAIN DE FOOT
19/01 : LE COSQUER
26/01 : PLACE DU MARCHÉ

FEVRIER

02/02 : KERJEAN-KERLIVER
09/02 : GORREQUER
16/02 : LE MENGLEUZ
23/02 : TERRAIN DE FOOT



Location vélos électriques
1 à 6 mois - Entretien compris
Informations Thibaud Leloup : 06 60 23 27 62
www.dizolo-nature.fr - www.pnr-armorique.fr

Rappel : fermeture annuelle temporaire du sentier côtier à Penfoul

La mise en place du sentier côtier dans le secteur de l'anse de Penfoul en 2014 a été jugée par le PNRA et la commune comme pouvant porter atteinte à la tranquillité des oiseaux hivernants qui le fréquentent.

Sur les conseils du Parc, la commune a décidé, par arrêté municipal du 24 novembre 2017 de fermer de manière temporaire le sentier côtier pendant la période la plus sensible, à savoir du 15 décembre au 15 mars.

Le repas des Anciens

Dimanche 2 décembre, les « Anciens » de plus de 70 ans se sont retrouvés à la salle Kejadenn pour un repas offert par le CCAS.

Les 56 personnes présentes ont été accueillies par le maire Gilles Calvez, Rose Guillou, conseillère municipale, et les adjoints Fabrice Ferré et Goulven Cadoret.

Les invités ont apprécié l'ambiance musicale assurée par Loïc Le borgne, accordéoniste, et la présence des jeunes de Logado qui servaient le repas.

(Photo ci-contre : Gilles Calvez, Rose Guillou et Mme Kermarec)



« Lors du repas des Aînés, beaucoup d'entre vous m'ont parlé des appels excessifs qu'ils reçoivent tout au long de la journée. Vous trouverez ci-après une liste de pistes à adopter contre le démarchage abusif par téléphone. » **Rose GUILLOU, Conseillère Municipale**

Le démarchage téléphonique est très encadré par la loi et la réglementation. Si vous en avez assez de vous faire démarcher par des appels téléphoniques abusifs et répétés, voici quelques règles et conseils à lire pour mettre fin au démarchage téléphonique.

Droit d'opposition La loi prévoit que toute personne physique a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que des données à caractère personnel la concernant fasse l'objet d'un traitement, et soient notamment utilisées à des fins de prospection commerciale ou de marketing (article 38 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et article R-10 du code des postes et des communications électroniques).

Liste rouge En s'inscrivant sur des listes d'opposition, toute personne peut obtenir gratuitement de son opérateur que ses données personnelles ne soient pas utilisées dans des opérations de prospection directe. Il est notamment possible de choisir de s'inscrire sur une liste permettant de stopper la prospection commerciale, tout en figurant dans la liste des abonnés de l'annuaire.

Bloctel Il est également possible de réduire le nombre de démarchages téléphoniques que vous subissez en vous inscrivant en ligne sur le site d'un organisme mandaté par le ministère : bloctel (www.bloctel.gouv.fr). Ce site est accessible en ligne depuis le 1er juin 2016. Avant d'appeler sur votre numéro, les professionnels du démarchage devront s'assurer qu'il n'est pas inscrit sur la liste. Les démarcheurs risqueront une amende en cas d'appel. Cette opposition est possible aussi bien pour les numéros de fixes que pour les numéros de mobiles. Attention : l'inscription sur bloctel n'empêchera pas les appels de professionnels avec lesquels vous êtes lié par un contrat (fournisseur d'énergie, opérateur de téléphonie mobile, etc.). Les instituts de sondage ou les associations à but non-lucratif pourront également vous contacter dès lors que leur appel n'est pas considéré comme de la prospection commerciale. *A noter : si vous êtes déjà sur liste rouge ou liste orange, vous pouvez également vous inscrire sur bloctel. Le fait de ne pas être dans l'annuaire n'empêche pas les démarcheurs de vous contacter, puisque vous pouvez toujours figurer sur une liste revendue au démarcheur, après avoir donné votre numéro dans le cadre d'une opération commerciale par exemple.*

Démarches Pour vous inscrire, vous devez fournir vos numéros de téléphones afin que ceux-ci soient enregistrés dans une liste "anti-démarchage téléphonique". Cette inscription est totalement gratuite. Elle est valable pendant une durée de 3 ans.

Après votre inscription, vous recevrez un récépissé précisant la date à partir de laquelle votre inscription deviendra effective. Dans tous les cas, le délai ne doit pas dépasser un mois après votre inscription.

Réclamation Si vous faites l'objet d'une opération de démarchage téléphonique alors que vous êtes inscrit sur bloctel, vous pouvez adresser une réclamation en ligne sur le site en indiquant le jour et l'heure de l'appel indésirable. Vous devez fournir toutes les informations dont vous disposez sur l'appelant.

Pacitel Auparavant, il fallait s'inscrire auprès du service Pacitel. Mais ce site n'existe plus depuis le 1er janvier 2016. Les personnes auparavant inscrites sur Pacitel doivent se réinscrire sur Bloctel si elles ne souhaitent plus être démarchées.

Les rendez-vous festifs et culturels

Dimanche 20 janvier

Vide-dressing

Vide-dressing où chacun pourra faire le tri en cette fin d'hiver afin de faire la place au printemps ! Un petit vestiaire est disponible pour les essayages.

Les vêtements de ski sont les bienvenus.

Petite restauration, gâteaux, boissons chaudes, crêpes

5 € la table de 1,80 m ou 3 € le mètre linéaire

Horaires exposants : 8h à 16h30

Salle chauffée

Infos & réservations : nolweno@yahoo.fr ou

06 77 05 17 19

Salle Kejadenn de 9h à 16h

Vide-dressing
en soutien
à la famille Islami
Organisé par l'association des Consommateurs de Goasven et Burek29
Petite restauration sur place
Dim. 20 Janvier
De 9h à 16h - Salle Kejadenn
Logonna-Daoulas

Mercredi 23 janvier

Expo-conférence

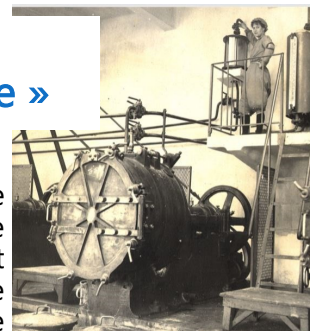
« Les poètes et romanciers dans la première guerre mondiale »

Salle Kejadenn de 17h à 19h

Entrée libre

Exposition

« Poudre de guerre »



L'exposition « Poudre de guerre » retrace l'histoire d'une industrie d'armement pendant la première guerre mondiale. La poudrerie de Pont-de-Buis a employé des centaines d'ouvriers venus des communes environnantes mais aussi d'autres départements et pays. Cette économie de guerre s'accompagne de nombreux bouleversements sociaux, économiques... . Ce projet collaboratif mené sur quatre années par des bénévoles de Pont-de-Buis et des universitaires, a reçu le label national de la Mission centenaire 1914-1918.

Ce travail est restitué à travers l'exposition, composée de différents panneaux sur lesquels vous retrouverez l'histoire de la poudrerie pendant et après la 1ère guerre mondiale, des récits de tranches de vie (lettres de poilus, témoignages de citoyens...).

Un livre « Poudre de guerre » paru aux Editions Locust Solus, retrace également ce travail et est en vente à l'accueil de la mairie.

Visible aux heures d'ouverture de la mairie.

30-31 mars 2019
SANTÉ au NATUREL
Ateliers
Exposants
Conférences
Sérénité
Zen
Détente
Connaissance de soi
Nature
Logonna-Daoulas
Salle Kejadenn
www.logonna-daoulas.bzh
ENTRÉE LIBRE